

## Embellissement de la commune



Le printemps est là, ne jetez plus vos boutures, plantes, bulbes et vivaces mais offrez-les à la commune qui saura en faire bon usage dans les massifs. Pour ce faire, vous pouvez les donner à l'agent communal ou les déposer en Mairie.

## Déjections canine - Un peu de civisme

Vous avez dû apercevoir ces panneaux à plusieurs endroits dans la commune.

Il est important de souligner, à ce sujet, que l'employé communal travaille pour améliorer le cadre de vie et l'embellissement de notre belle commune. Chaque jour, lors de l'entretien des massifs et pelouses (dont les parties engazonnées que les enfants empruntent), celui-ci se retrouve les pieds et les mains dans les déjections canines. Respectons donc aussi, les conditions de travail de notre agent.



**Le lendemain de la pose, un habitant a retiré un panneau pour le remplacer par une déjection de son chien. Par ce comportement très irrespectueux et délictueux se caractérise un manque évident de courtoisie, et de non-respect des règles de civilité relatives à la vie en collectivité et au partage de l'espace public.**

## ZAE nR : Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables

L'Etat nous demande de désigner des zones prioritaires pour tout type d'installation de production d'énergies renouvelables (EnR) éolien, photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, etc.

Vous êtes invités à donner votre avis avant le 18 avril en Mairie le mardi de 17h à 19h ou par courrier remis dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Sachant que l'éolien n'est pas « conseillé » dans un rayon de 10 kms autour de l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois.